

SHOEBOX® QUICKTEST CONDITIONS DE SERVICE

Date d'entrée en vigueur : 1er avril 2024

Les présentes conditions d'utilisation de **SHOEBOX® QuickTest ("CGU")** constituent un accord légal entre le client souscrivant aux solutions SHOEBOS ("Client") et **SHOEBOX Ltd**, 301-80 Aberdeen St., Ottawa, ON Canada K1S 5R5 ("**SHOEBOX**").

SHOEBOX® QuickTest est un test d'audition sur tablette. Il ne s'agit pas d'un dispositif médical.

Le portail de gestion des données SHOEBOS® est un système de stockage de données en nuage qui est utilisé pour traiter et stocker les données collectées par le SHOEBOS QuickTest. Il ne s'agit pas d'un dispositif médical.

Collectivement, les produits susmentionnés sont désignés dans les présentes CGU comme les "**Solutions SHOEBOS**".

Les **services de support** sont des services d'assistance fournis pour aider les clients de SHOEBOS.

Les services professionnels sont des services de conseil qui peuvent inclure des services tels que l'assistance à l'intégration, les services de déploiement, ainsi qu'un représentant de l'assistance dédié.

Les services d'assistance et les services professionnels sont désignés collectivement par le terme "**services**".

LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE QU'EN ACCÉDANT AUX SOLUTIONS SHOEBOS OU EN LES UTILISANT, IL ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES TOS. Le Client doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans pour accepter les présentes Conditions. Les présentes CGU entrent en vigueur à compter de la date d'abonnement indiquée sur la facture du Client pour les Solutions SHOEBOS.

SHOEBOS se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de mettre fin à toute partie des Solutions SHOEBOS ou de modifier les présentes CGU à tout moment en publiant les CGU révisées sur le site www.shoebox.md. En continuant d'accéder ou d'utiliser les Solutions SHOEBOS après que SHOEBOS ait publié les CGU révisées, le Client accepte d'être lié par les CGU modifiées. Si les CGU modifiées ne sont pas acceptables pour le Client, celui-ci accepte de cesser immédiatement d'utiliser les Solutions SHOEBOS.

1. DROITS ET RESTRICTIONS

1.1 Droit d'accès et d'utilisation. Sous réserve des présentes Conditions, le Client se voit accorder par les présentes un droit limité, non exclusif, non sous-licenciable, non transférable et révocable de permettre à ses Utilisateurs Fournis d'accéder et d'utiliser les Solutions SHOEBOS afin d'effectuer des dépistages auditifs sur les utilisateurs finaux ou les participants. On entend par "**utilisateur mis à disposition**" une personne physique à qui le client donne accès à l'utilisation des solutions SHOEBOS. L'utilisation des solutions SHOEBOS par les utilisateurs mis à disposition sera également régie par les présentes conditions.

1.2 Restrictions. Le Client ne peut accéder et utiliser les Solutions SHOEBOS qu'en conformité avec : (i) les instructions d'utilisation applicables et autres documentations d'utilisation applicables dans la Base de Connaissances de SHOEBOS ("**Documentation**") ; et, (ii) toutes les lois et réglementations applicables. Le Client s'engage à mettre à jour la dernière version des Solutions SHOEBOS dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur sortie et s'engage en outre à n'utiliser les Solutions SHOEBOS que sur du matériel et des logiciels supportés, tels que spécifiés par SHOEBOS. Si le Client ne procède pas à la mise à jour en temps voulu ou n'utilise pas le matériel supporté, SHOEBOS pourra interrompre les services de support pour les Solutions SHOEBOS concernées. Le Client ne peut pas (i) copier, adapter, changer, altérer ou modifier de toute autre manière ou créer des travaux dérivés basés sur les Solutions SHOEBOS ou la Documentation ; (ii) décompiler, désassembler ou faire de l'ingénierie inverse sur les

Solutions SHOEBOS ; (iii) vendre, louer, fournir, divulguer, accorder des sous-licences, distribuer, reconditionner, transférer ou céder les solutions SHOEBOS ou la documentation, en tout ou en partie ; (iv) encadrer ou refléter toute partie des solutions SHOEBOS ; ou, (v) utiliser les solutions SHOEBOS pour fournir des services d'hébergement, d'externalisation ou d'abonnement.

1.3 Données personnelles. Toutes les Données Personnelles seront traitées comme indiqué dans le [Data Processing Addendum](#) entre les parties ("DPA"), qui est incorporé dans les présentes CGU par référence. Entre SHOEBOS et le Client, toutes les Données Personnelles appartiennent au Client.

1.4 Responsabilités du client concernant les données personnelles. Le Client doit s'assurer qu'il obtient un consentement valide pour utiliser les Données Personnelles d'un utilisateur final et que le consentement est documenté d'une manière qui répond aux exigences de la juridiction du Client.

2. DONNÉES COMPILÉES ET RETOUR D'INFORMATION

2.1 Données Compilées. SHOEBOS collecte, compile et analyse des données anonymes et/ou agrégées dérivées de l'accès et de l'utilisation des Solutions et Services SHOEBOS par ses clients, y compris des Données Personnelles (" **Données Compilées** "). SHOEBOS traite ces Données Compilées conformément à la section 2.5 du RGPD.

2.2 Retour d'expérience. Le Client accepte que SHOEBOS puisse réutiliser toutes les connaissances générales et le savoir-faire acquis lors de la fourniture des Solutions et Services SHOEBOS au Client. En outre, SHOEBOS dispose d'un droit et d'une licence libres de redevances, mondiaux, irrévocables et perpétuels d'utiliser et d'incorporer dans les Solutions et Services SHOEBOS toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre retour d'information fourni par le Client en relation avec les Solutions et Services SHOEBOS.

3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

3.1 Protection des données personnelles par SHOEBOS. SHOEBOS maintiendra des garanties administratives, physiques et techniques appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des données à caractère personnel, comme indiqué dans le RGPD.

3.2 Protection des Données Personnelles par le Client. Le Client prendra les mesures appropriées pour protéger les Données Personnelles qui pourraient être perdues, endommagées ou détruites lorsque le Client et les Utilisateurs Fournis du Client accèdent et utilisent les Solutions et Services SHOEBOS, y compris la protection du secret des informations de connexion.

3.3 Exportation des Données Personnelles. Les Solutions SHOEBOS permettent au Client et à ses Utilisateurs Prestataires d'exporter des Données Personnelles afin que le Client puisse les stocker dans un autre endroit, les partager avec une autre personne ou les imprimer. Le Client est entièrement responsable de la sécurité, de la protection et du traitement des Données Personnelles que le Client ou ses Utilisateurs Prestataires exportent.

4. MODALITÉS DES SERVICES

4.1 Exécution des services. SHOEBOS déclare et garantit que les Services seront exécutés de manière professionnelle, compétente et dans les délais impartis par des représentants de SHOEBOS qualifiés pour exécuter les Services en question. SHOEBOS se réserve le droit de prendre toutes les décisions en matière de personnel pour les services.

5. TERMES RELATIFS AUX MATÉRIELS

5.1 Matériel. SHOEBOS fait référence aux iPads neufs ou reconditionnés, aux transducteurs et à tout autre matériel fourni par SHOEBOS dans le cadre d'un abonnement aux Solutions SHOEBOS en tant que "**Matériel d'Abonnement**". SHOEBOS fait référence aux iPads, aux transducteurs et à tout autre matériel vendu en tant qu'achat d'immobilisation en tant que "**Matériel d'immobilisation**". Collectivement, nous désignons le matériel d'abonnement et le matériel d'investissement par le terme "**matériel**".

5.2 Conditions d'expédition. Sauf accord écrit contraire, SHOEBOS expédiera le Matériel Ex Works (locaux de SHOEBOS) INCOTERMS® 2020. Les dates d'expédition et de livraison ne sont que des estimations. En cas de retard d'expédition imputable à SHOEBOS, SHOEBOS se réserve le droit de reprogrammer l'expédition du Client pour qu'elle ait lieu dans un délai raisonnable, mais pas plus d'un mois à compter de la date d'expédition initiale du Client, faute de quoi le Client pourra annuler la commande applicable. Lorsque l'expédition est retardée pour des raisons imputables au Client, SHOEBOS peut facturer au Client des frais de stockage et le Matériel est aux risques et périls du Client dès le début du retard. SHOEBOS se réserve le droit d'expédier et de facturer en lots séparés.

5.3 Commandes incomplètes. SHOEBOS effectue des contrôles de qualité de toutes les commandes sortantes afin de s'assurer de l'exactitude de la commande. Le Client doit informer SHOEBOS dans les dix (10) jours calendaires suivant la date de livraison si une partie de la commande est manquante ou erronée. La seule obligation de SHOEBOS sera, à son choix, de rembourser tout montant payé pour le matériel non livré ou de livrer un matériel de remplacement. Tous les retours de commandes erronées doivent être effectués conformément à l'article 5.8.

5.4 Garantie matérielle de l'abonnement. Pendant la durée de l'abonnement du Client, SHOEBOS garantit que : (i) le logiciel des Solutions SHOEBOS restera compatible avec le(s) iPad(s) reçu(s) de SHOEBOS dans le cadre d'un abonnement, faute de quoi SHOEBOS remplacera le(s) iPad(s) concerné(s) ; et, (ii) le Matériel d'Abonnement restera exempt de défauts de matériaux et de fabrication, faute de quoi SHOEBOS remplacera le Matériel d'Abonnement concerné comme indiqué dans le présent Article 5.

5.5 Garantie du Matériel. SHOEBOS garantit que le Matériel est exempt de tout défaut de matériel et de fabrication pendant un (1) an à compter de la date d'achat, faute de quoi SHOEBOS remplacera le Matériel concerné conformément aux dispositions du présent article 5.

5.6 Modifications du Matériel. SHOEBOS se réserve le droit de réviser, d'interrompre ou de cesser de mettre à disposition tout ou partie du Matériel à tout moment. SHOEBOS peut, sur notification écrite au Client, annuler toute commande dans des conditions raisonnables. Dans le cas où SHOEBOS annulerait une commande, elle remboursera au Client les sommes déjà payées pour le Matériel non livré. SHOEBOS ne peut garantir la disponibilité du Matériel. Dans le cas où le Client aurait une réclamation au titre de la garantie ou une commande en cours pour un Matériel discontinu ou qui n'est plus disponible, SHOEBOS pourra, à son choix : (i) substituer un Matériel ayant des fonctionnalités et des spécifications équivalentes à celles du Matériel discontinu ou indisponible, à condition que les performances soient équivalentes ou supérieures à celles du Matériel d'origine ("**Matériel Equivalent**"); ou, (ii) résilier l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS s'il n'est pas en mesure de se procurer un Matériel Equivalent.

5.7 Exclusions de responsabilité relatives au matériel. Ces garanties et recours ne s'appliqueront pas à tout Matériel si la réparation ou le remplacement est nécessaire en raison de : (i) la perte, le vol, l'accident, la négligence, la mauvaise utilisation, ou des causes autres que l'utilisation ordinaire conformément à la Documentation ; (ii) des réparations ou des modifications, ou des tentatives de réparation ou de modification, de tout Matériel, lorsque cette activité n'est pas autorisée par SHOEBOS ; (iii) l'utilisation d'un logiciel ou d'un matériel non fourni par SHOEBOS ; ou, (iv) un désastre, y compris, mais sans s'y limiter, le feu, la fumée, ou l'eau. SHOEBOS n'est pas responsable de l'utilisation personnelle de l'iPad fourni par SHOEBOS ni des données qui pourraient être perdues suite au choix du Client de désactiver la fonctionnalité de sauvegarde des données de SHOEBOS sur le Portail de Gestion des Données de SHOEBOS.

5.8 Procédures de RMA. SHOEBBOX n'acceptera que le Matériel retourné conformément à ses procédures d'autorisation de retour de matériel (" **RMA** "). Pour faire une réclamation au titre de la garantie ou retourner le Matériel d'Abonnement à la fin de la période d'abonnement du Client, le Client doit contacter SHOEBBOX en envoyant un email à support@shoebox.md afin d'obtenir un numéro de RMA et des instructions d'expédition avant de renvoyer tout Matériel à SHOEBBOX. Le Client sera responsable des frais d'expédition pour les RMA.

5.9 Retour du matériel. Lorsqu'un Matériel faisant l'objet d'une réclamation au titre de la garantie est retourné à SHOEBBOX sans une déclaration détaillée des défauts allégués, SHOEBBOX n'évaluera pas le Matériel et le retournera au Client à ses frais. Tout le matériel retourné sera inspecté et SHOEBBOX se réserve le droit de facturer l'usure excessive ou les dommages au-delà de l'usure normale. Le Client sera facturé au prix courant pour les articles de matériel d'abonnement qui ne sont pas retournés à SHOEBBOX.

5.10 Recours exclusif. Les recours relatifs au Matériel décrits à l'article 5 sont les recours exclusifs du Client et les seules obligations de SHOEBBOX en cas de violation des garanties relatives au Matériel.

6. LA CONFIDENTIALITÉ

6.1 Définition de l'Information Confidentielle. Les Informations Confidentielles du Client comprennent les Données Personnelles du Client ; les Informations Confidentielles de SHOEBBOX comprennent les Données Compilées ; et les Informations Confidentielles de chaque partie comprennent les informations relatives à l'abonnement du Client, y compris la tarification, ainsi que les plans d'affaires et de marketing, la technologie et les informations techniques, les plans et conceptions de produits, et les processus d'affaires divulgués par cette partie qui sont soit marqués comme confidentiels, soit qu'une personne raisonnable considérerait comme confidentiels. Toutefois, les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui : (i) qui sont connues du public ou facilement accessibles au public sans qu'il y ait eu d'acte illicite de la part de la partie destinataire ; (ii) qui sont reçues d'un tiers sans qu'il y ait eu violation d'une obligation à l'égard de la partie divulgatrice ; (iii) qui sont développées de manière indépendante par ou pour la partie destinataire ; ou (iv) qui étaient en sa possession avant d'être fournies à la partie destinataire par la partie divulgatrice.

6.2 Utilisation des informations confidentielles. La partie destinataire accepte que les informations confidentielles de la partie divulgatrice : (i) ne soient pas utilisées à des fins sortant du cadre des présentes CGU ; (ii) soient traitées avec le même degré de soin que des informations similaires de la partie destinataire sont traitées au sein de l'organisation de la partie destinataire (mais en aucun cas moins qu'un soin raisonnable) ; (iii) ne soient pas utilisées au profit d'une tierce partie ; et (iv) restent la propriété de la partie divulgatrice. La partie destinataire limitera l'accès aux informations confidentielles de la partie divulgatrice, sauf autorisation écrite de la partie divulgatrice, aux employés, dirigeants, administrateurs, contractants et agents de la partie destinataire et de ses sociétés affiliées qui ont besoin d'un tel accès à des fins compatibles avec les présentes CGU et qui ont signé avec la partie destinataire des accords de confidentialité prévoyant des protections au moins aussi strictes que celles prévues dans les présentes CGU. La divulgation d'informations confidentielles par les employés, les dirigeants, les administrateurs, les contractants, les agents ou les sociétés affiliées de la partie divulgatrice est considérée comme une divulgation par la partie divulgatrice.

6.3 Divulgation autorisée. La partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles de la partie divulgatrice si elle y est contrainte par la loi, à condition que la partie destinataire donne à la partie divulgatrice un préavis de cette divulgation forcée (dans la mesure où la loi le permet) et une assistance raisonnable, aux frais de la partie divulgatrice, si la partie divulgatrice souhaite contester la divulgation. Si la partie destinataire est contrainte par la loi de divulguer les informations confidentielles de la partie divulgatrice dans le cadre d'une procédure civile à laquelle la partie divulgatrice est partie, et si la partie divulgatrice ne conteste pas la divulgation, la partie divulgatrice remboursera à la partie destinataire le coût raisonnable de la compilation et de la fourniture d'un accès sécurisé à ces informations confidentielles.

6.4 Durée de la confidentialité. Les obligations de la Partie réceptrice énoncées dans le présent article 6 resteront en vigueur pendant une période de deux (2) ans après la résiliation de l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS. Les informations confidentielles identifiées comme étant des secrets commerciaux seront gardées confidentielles indéfiniment.

7. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 Propriété intellectuelle. SHOEBOS et/ou ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres, intérêts, droits d'auteur, secrets commerciaux, brevets, marques déposées, et tous les autres droits de propriété et de propriété intellectuelle sur les Solutions SHOEBOS (à l'exclusion des Données Personnelles du Client), les Services, les Données Compilées, et la Documentation ("IP"). Le Client n'acquiert aucun droit, explicite ou implicite, sur la PI autre que ceux spécifiés dans les présentes CGU.

8. INDEMNISATION

8.1 Indemnisation par SHOEBOS. SHOEBOS défendra, indemniserà et dégagera le Client de toute responsabilité en cas de réclamations, demandes et actions de tiers, ainsi que de tous dommages, responsabilités, pertes, règlements, jugements, coûts et dépenses (y compris, sans limitation, les frais et honoraires raisonnables d'avocats) alléguant que l'utilisation par le Client des Solutions SHOEBOS, telle que permise par les présentes CGU, enfreint le droit d'auteur, le secret commercial, la marque ou le brevet d'un tiers (" **Réclamation IP** ") ; à condition que le Client notifie SHOEBOS sans délai de toute réclamation IP, accorde à SHOEBOS le contrôle exclusif de la défense et du règlement d'une telle réclamation IP, et donne à SHOEBOS toute information qu'il demande raisonnablement en relation avec la défense de l'allégation. SHOEBOS ne règlera aucune réclamation relative à la propriété intellectuelle à l'encontre du client d'une manière qui ne libère pas inconditionnellement le client de sa responsabilité sans son consentement écrit. Si SHOEBOS reçoit des informations relatives à une réclamation en matière de propriété intellectuelle, SHOEBOS peut, à sa discrétion et sans frais pour le Client : (i) modifier les Solutions SHOEBOS afin de répondre aux allégations de la réclamation en matière de propriété intellectuelle ; (ii) obtenir une licence permettant au Client de continuer à utiliser les Solutions SHOEBOS conformément aux présentes CGU ; ou (iii) résilier l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS moyennant un préavis écrit de 30 jours et rembourser au Client tous les frais payés d'avance couvrant le reste de la durée de l'abonnement résilié. Les obligations de défense et d'indemnisation ci-dessus ne s'appliquent pas si la réclamation relative à la propriété intellectuelle résulte de l'utilisation ou de la combinaison des Solutions SHOEBOS ou de toute partie de celles-ci avec des Solutions SHOEBOS, du matériel, des données ou des processus non fournis par SHOEBOS si les Solutions SHOEBOS ou leur utilisation ne constitueraient pas une contrefaçon sans une telle combinaison.

8.2 Recours exclusif. Le présent article 8 énonce la seule responsabilité de SHOEBOS et le recours exclusif du client pour toute réclamation de tiers décrite dans le présent article.

9. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

9.1 Avis de non-responsabilité. LES SOLUTIONS SHOEBOS NE SONT PAS DES APPAREILS MÉDICAUX ET NE SONT PAS DESTINÉES AU DIAGNOSTIC. LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE, À L'EXCEPTION DES GARANTIES ÉNONCÉES AUX ARTICLES 4 ET 5, L'UTILISATION DES SOLUTIONS SHOEBOS, DES SERVICES ET DU MATÉRIEL EST À SES RISQUES ET PÉRILS ET QUE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES SOLUTIONS SHOEBOS, LES SERVICES ET LE MATÉRIEL SONT FOURNIS "EN L'ÉTAT" ET "TELS QUE DISPONIBLES" SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. SHOEBOS DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE REPRÉSENTATION, ENGAGEMENT, GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET/OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE JOUISSANCE PAISIBLE ET DE NON-VIOLATION DES DROITS D'UN TIERS. SHOEBOS NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DES SOLUTIONS SHOEBOS, DES SERVICES OU DU MATÉRIEL SERA ININTERROMPUE OU SANS ERREUR, QUE LES SOLUTIONS SHOEBOS OU LE MATÉRIEL RÉPONDONT AUX EXIGENCES DU CLIENT, OU QUE LES DÉFAUTS

RAPPORTÉS SONT OU SERONT CORRECTABLES. NI LES SOLUTIONS SHOEBOS, NI RIEN DE CE QUI EST CONTENU DANS LES PRÉSENTES TOS, LES SERVICES, LA DOCUMENTATION OU LES SITES WEB SHOEBOS, NE CONSTITUENT DES CONSEILS MÉDICAUX OU JURIDIQUES.

9.2 Limitation de responsabilité. SHOEBOS N'EST PAS RESPONSABLE DE : (i) TOUT DIAGNOSTIC, MISDIAGNOSTIC OU BLESSURE QUI PEUT ÊTRE CAUSÉ PAR UN PRATICIEN DE LA SANTÉ OU UN AUTRE UTILISATEUR DES SOLUTIONS SHOEBOS ; (ii) L'ÉCHEC DU CLIENT À PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE SES DONNÉES PERSONNELLES ; (iv) TOUT PROBLÈME RELATIF À LA FACTURATION PROFESSIONNELLE ET/OU AU REMBOURSEMENT DES SERVICES D'ÉVALUATION DE L'AUDIENGE FOURNIS ; (vi) L'INCAPACITÉ DU CLIENT À UTILISER LES SOLUTIONS SHOEBOS EN RAISON D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UNE DÉGRADATION DU RÉSEAU D'UN FOURNISSEUR TIERS, D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UNE DÉGRADATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE TIERS ; ou (vii) le non-respect par le client de la documentation ou la mauvaise utilisation des SOLUTIONS SHOEBOS par le client.

9.3 Les exclusions peuvent ne pas s'appliquer. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES OU LA LIMITATION DES DROITS STATUTAIRES D'UN CONSOMMATEUR, DE SORTE QUE LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

10. LIMITATION DES DOMMAGES

10.1 Exclusions. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES (OU SES EMPLOYÉS, AGENTS, FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE) NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE (Y COMPRIS LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE PRODUCTION, PERTE DE REVENUS, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES,), QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR UNE RÉCLAMATION OU UNE ACTION CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, EN RAPPORT AVEC LA FOURNITURE, L'UTILISATION OU LA PERFORMANCE DES SOLUTIONS, DES SERVICES, DE LA DOCUMENTATION OU DU MATÉRIEL DE LA BOÎTE À CHAUSSURES, QUE CETTE PARTIE AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QU'ILS SOIENT OU NON PRÉVISIBLES.

10.2 Responsabilité globale. SAUF EN CE QUI CONCERNE LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE SHOEBOS OU LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT A SHOEBOS, LA RESPONSABILITE GLOBALE DE CHAQUE PARTIE A L'EGARD DE L'AUTRE PARTIE, QUE CE SOIT POUR NEGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT, FAUSSE DECLARATION OU AUTRE, SERA, EN CE QUI CONCERNE UN EVENEMENT UNIQUE OU UNE SERIE D'EVENEMENTS, LIMITEE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DEPASSERA PAS LES FRAIS PAYES A SHOEBOS PAR LE CLIENT AU COURS DES DOUZE MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT QUI A DONNE LIEU A UNE TELLE RECLAMATION.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT :

11.1 Paiement. Les frais seront indiqués sur une facture de SHOEBOS ou de ses partenaires de distribution affiliés au sein de WS Audiology. Les frais d'abonnement annuels ou mensuels non remboursables du Client seront facturés à l'avance, tandis que certains services pourront être facturés à terme échu, comme indiqué sur la facture applicable. Sauf accord écrit contraire, il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour des périodes partielles de service ou des périodes d'inactivité. Tous les frais s'entendent hors taxes, prélèvements ou droits imposés par les autorités douanières ou fiscales, et le client est responsable du paiement de tous ces frais. Le client accepte de payer tous les frais d'expédition et de manutention, y compris l'assurance, les frais de courtage, l'emballage spécial et le transport, sauf s'il en est convenu autrement dans un devis. Si le client est tenu par la loi d'effectuer une retenue ou une déduction sur le paiement, le client effectuera le paiement à SHOEBOS net de la retenue

ou de la déduction requise. Le client fournira à SHOEBOS une preuve satisfaisante (par exemple des reçus officiels de retenue à la source) qu'il a rendu compte à l'autorité compétente de la somme retenue ou déduite.

11.2 Paiements par carte de crédit. Si le Client paie par carte de crédit, la carte de crédit du Client sera débitée mensuellement à l'avance pour les abonnements mensuels, ou annuellement à l'avance pour les abonnements annuels. SHOEBOS enverra par email au Client un reçu lorsque sa carte de crédit aura été débitée. Si la carte de crédit du Client ne peut être débitée, SHOEBOS en informera le Client, et le Client devra mettre à jour ses informations de paiement. Dans le cas où le Client ne mettrait pas à jour ses informations de paiement dans les dix (10) jours suivant cette notification, l'accès du Client aux Solutions et/ou Services SHOEBOS pourra être suspendu, et le Client devra mettre à jour ses informations de carte de crédit afin de pouvoir à nouveau utiliser les Solutions et/ou Services SHOEBOS.

11.3 Intérêts. SHOEBOS se réserve le droit de facturer des intérêts au taux de 1,5 % par mois ou, s'il est inférieur, au taux le plus élevé prévu par la loi, sur tous les montants en souffrance. SHOEBOS se réserve également le droit de suspendre les livraisons et l'exécution de toute commande si le client est en retard dans ses paiements à SHOEBOS, y compris pour d'autres commandes. L'accord de crédit peut être révoqué à tout moment.

12. DURÉE ET RÉSILIATION :

12.1 Durée. Sous réserve de l'article 12.2, l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS commence à la date indiquée sur la facture applicable et se poursuivra pour la durée spécifiée ("**Durée Initiale**"). L'abonnement sera automatiquement renouvelé pour la même durée que la durée initiale du client (chacune étant une "**durée de renouvellement**", collectivement la "**durée**").

12.2 Droit de résiliation de trente jours. Chaque nouveau client bénéficie d'un droit de résiliation de trente (30) jours pendant le premier mois de son premier abonnement aux Solutions SHOEBOS ("**Période de Résiliation** "). Si le Client souhaite résilier son abonnement pendant la Période de Résiliation, il doit fournir une notification écrite de résiliation au moins trois (3) jours ouvrables avant la fin de la Période de Résiliation. SHOEBOS remboursera alors tous les frais payés d'avance à condition que le Client renvoie tout le Matériel (ou fournisse des informations de suivi d'expédition valides) à SHOEBOS dans les trente (30) jours suivant cette notification conformément à l'article 5.7.

12.3 Non-renouvellement. Dans le cas où le Client ne souhaite pas renouveler son abonnement, il peut notifier son non-renouvellement à support@shoebox.md comme suit : (i) pour un abonnement mensuel, un préavis de trois (3) jours ouvrables ; ou, (ii) pour un abonnement annuel ou pluriannuel, un préavis de trente (30) jours calendaires avant la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement, selon le cas.

12.4 Suspension ou résiliation pour cause. Chaque partie peut résilier l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS en fournissant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie dans le cas où : (i) l'autre partie a violé matériellement les présentes CGU, y compris, mais sans s'y limiter, le non-paiement des frais, et que cette violation n'a pas été corrigée à l'expiration de cette période de trente (30) jours ; ou, (ii) l'autre partie est devenue insolvable, ne paie pas ses dettes à leur échéance, fait une cession générale au profit de ses créanciers, devient l'objet d'une loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité, ou demande ou a un administrateur judiciaire, un fiduciaire ou un agent similaire nommé pour gérer ou disposer d'une partie importante de ses biens ou de son entreprise. SHOEBOS peut suspendre ou résilier l'accès du Client aux Solutions SHOEBOS et/ou aux Services immédiatement s'il détermine, à sa discrétion raisonnable, que le Client utilise les Solutions SHOEBOS en violation de la loi, que son utilisation des Solutions SHOEBOS exposera SHOEBOS à des amendes pénales ou réglementaires, ou si cela est nécessaire pour protéger les Solutions SHOEBOS, les Services, ou les Données Personnelles. Dans le cas où le Client résilie son abonnement aux Solutions SHOEBOS en raison d'une violation substantielle de SHOEBOS, SHOEBOS remboursera toutes les redevances payées d'avance mais non acquises.

12.5 Effet de la résiliation. Avant la résiliation ou l'expiration de l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS, le Client doit créer une copie de toutes les Données Personnelles dont il aura besoin après la résiliation.

13. GÉNÉRALITÉS

13.1 Droit applicable. Les présentes CGU sont régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent. Chaque partie reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario. Les parties rejettent expressément l'applicabilité des termes de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, et toute législation mettant en œuvre cette convention ne s'appliquera pas aux présentes CGU ni à tout litige en découlant.

13.2 Relations entre les parties. Les parties ne sont pas des agents ou des représentants légaux l'une de l'autre. Les parties aux présentes CGU sont des entrepreneurs indépendants. Aucune relation de mandant à agent, de maître à serviteur, d'employeur à employé ou de franchiseur à franchisé n'est établie par les présentes entre les parties. Aucune des parties n'a le pouvoir de lier l'autre ou de contracter des obligations en son nom.

13.3 Survie. Les articles et sections suivants survivront à la résiliation ou à l'expiration des présentes CGU entre les parties : 6, 7, 8, 9, 10, 12.4, 13.

13.4 Ordre de priorité. Les conflits doivent être résolus dans l'ordre de priorité suivant : (i) DPA ; (ii) CGU.

13.5 Cession. Le client ne peut céder aucun de ses droits ou obligations au titre des présentes, que ce soit par application de la loi, par fusion, par acquisition ou de toute autre manière.

13.6 Renonciation. La renonciation par l'une ou l'autre des parties à un manquement ou à une violation des présentes CGU ne constitue pas une renonciation à un manquement ou à une violation ultérieurs. À l'exception des actions pour violation des droits de propriété de SHOEBOS, aucune action, quelle qu'en soit la forme, découlant des présentes CGU ne peut être intentée par l'une ou l'autre des parties plus d'un (1) an après la survenance de la cause de l'action.

13.7 Intégralité de l'accord. Les présentes CGU, ainsi que le DPA et la facture, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes CGU et remplacent toutes les communications ou tous les accords antérieurs ou contemporains qui peuvent exister. Toute condition préimprimée sur le bon de commande du client est sans effet.

13.8 Divisibilité. Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU sont jugées inapplicables en vertu des lois applicables, ces dispositions seront modifiées dans la mesure minimale nécessaire pour se conformer à la loi applicable et à l'intention des parties.

13.9 Administration des exportations. Le client déclare : (i) qu'il ne figure pas sur une liste du gouvernement américain de personnes ou d'entités interdites de recevoir des exportations des États-Unis ; (ii) qu'il n'est pas situé dans un pays soumis à un embargo du gouvernement américain, ou qui a été désigné par le gouvernement américain comme un pays soutenant le terrorisme ; et, (iii) qu'il n'accèdera pas ou n'utilisera pas les Solutions ou les Services SHOEBOS en violation d'un embargo, d'une interdiction ou d'une restriction à l'exportation des États-Unis.

13.10 Droits du gouvernement américain. Le logiciel distribué aux États-Unis d'Amérique, à ses agences ou à ses institutions ("Gouvernement des États-Unis"), ou en leur nom, est fourni avec des droits restreints. L'utilisation, la duplication ou la divulgation des solutions SHOEBOS par le gouvernement américain est soumise aux restrictions du sous-paragraphe (c)(1)(ii) de la clause Rights in Technical Data and Computer Software du DFARS 252.227-7013, ou des sous-paragraphe (c) (1) et (2) de la clause

Commercial Computer SHOEBOX Solutions - Restricted Rights du 48CFR52.227-19, telle qu'amendée ou applicable, ou d'autres règles et réglementations applicables.

13. 11Notifications légales. Toutes les notifications légales adressées à SHOEBOX doivent être envoyées à legal@shoebox.md. Les notifications légales au Client seront envoyées par email, via les Solutions SHOEBOX, ou affichées sur www.shoebox.md.